COMMUNE de GONNEVILLE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire, le **jeudi 7 avril 2011,** salle de la Mairie, en présence de Monsieur LOUVEAU, Trésorier
Absent excusé : B. LEMAGNEN pouvoir à G.VAULTIER Secrétaire de séance : G.VAULTIER

Compte administratif 2010
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des voix. A la clôture de l'exercice, il ressort :
- en investissement, un besoin de financement d'un montant de 130 486 € 90 ;
- en fonctionnement, un excédent de 135 909 € 32, auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice 2009 d'un montant de 341 944 € 84, soit un total de 477 854 €16, somme qui sera reportée au budget primitif 2011, en section:
- d'investissement : besoin de financement cumulé : 130 486 € + 36 500 € de restes à réaliser, soit 166 986 €
- de fonctionnement : excédent antérieur reporté: 310 867 € 26.

Compte de gestion 2010, dressé par Monsieur LOUVEAU, Receveur
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le compte de gestion 2010, dressé par Monsieur LOUVEAU, Trésorier, conforme au compte administratif de la commune.

Budget primitif 2011
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, arrête comme suit le budget primitif 2010 :
- en fonctionnement : dépenses et recettes : 792 942 €
- en investissement : dépenses et recettes : 981 255 €

Taux d'imposition 2011
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote les taux d'imposition pour l'année 2011, sans augmentation, soit :

- Taxe d'habitation : 11 %
- Taxe sur le foncier bâti : 9.37 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 24.46 %
- Cotisation foncière des entreprises: 15.19 %

Le produit fiscal attendu pour 2011 s'élève à : 137 226 €

Travaux d'aménagement des logements au-dessus de la Mairie
Le linteau de la porte fenêtre du bureau du Maire étant fissuré et la poutre en bois derrière celui-ci pourrie, le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de l'entreprise LEDUC pour un montant de 2 200 € HT pour un linteau pierre pour un coût de 2 200 € HT.

Pour extrait conforme, le 10 mai 2011

Le secrétaire de séance : Le Maire :

G. VAULTIER

L. DUFOUR